



Internationaler Archivkongress 2004
23.-29. August - Wien - Österreich

Archive, Gedächtnis und Wissen



Les archives et la recherche historique : un lien à redéfinir?

Hermann Rumschöttel

Marco Carassi

Christopher Kitching

Eugen Starostine

Hubert Wajs

Bruno Galland

La participation de l'archiviste à la recherche historique : un rôle à redéfinir ?

Bruno Galland

Centre historique des Archives nationales (Paris)

L'interrogation sur le rôle de l'archiviste dans la recherche historique n'est pas neuve. Elle alimente de manière récurrente les débats professionnels depuis un demi-siècle¹. Elle avait fourni le thème directeur du 8^e congrès national des archivistes français en 1959², elle a suscité une enquête de l'association des archivistes français en 1978³, elle était en filigrane des journées d'étude organisées par la direction des Archives de France en 1995⁴. Elle renvoie en effet au cœur d'une de nos missions, qu'avait ignorée la loi de messidor an II (en réservant les documents présentant un intérêt historique aux bibliothèques) mais qu'a affirmée la loi du 3 janvier 1979 en assignant deux buts à la conservation des archives : « *les besoins de la justification des droits des personnes physiques ou morales [et] la documentation historique de la recherche* ».

Cependant, la contribution des archives et des archivistes à la recherche historique, au premier plan des écrits et des débats de nos prédécesseurs de la fin du XIX^e siècle, et régulièrement rappelée encore jusque dans les années 1980, est aujourd'hui moins présente dans la littérature archivistique. La comparaison du *Manuel d'archivistique* publié en 1970, et de *La pratique archivistique française* publiée en 1993, est significative. Un chapitre entier du *Manuel* est consacré aux rapports entre « les archives et la vie scientifique », et Édouard Baratier décrit les archives comme « centre de recherche historique »⁵. Cet aspect du sujet est complètement absent de *la pratique*, dont la section consacrée aux « archives et leur public » ne comprend que deux chapitres, consacrés respectivement à la communication et à l'action culturelle⁶.

Une telle omission est réductrice, car si l'archiviste ne travaille pas exclusivement pour la recherche historique « professionnelle » de type universitaire, celle-ci demeure – comme le rappelle la loi de 1979 précédemment citée – un des objectifs principaux de la collecte et de la conservation des archives, et le seul véritable objectif sur le très long terme. Mais peut-être aussi le sujet n'est-il plus abordé parce qu'il est difficile alors d'échapper aux polémiques, entre ceux qui accusent les archivistes, en privilégiant la recherche « scientifique », de faire preuve d'un « élitisme » de mauvais aloi ou d'un « individualisme » coupable, et ceux qui leur reprochent, en se détournant de l'histoire, d'oublier le sens fondamental de leur mission⁷.

Le sujet mérite donc d'être traité dans le cadre de ce numéro exceptionnel de *Comma*, et le meilleur moyen de l'aborder avec sérénité est peut-être d'examiner d'abord comment il a été envisagé depuis qu'existe un réseau de services publics d'archives en France.

¹ . Elisabeth Rabut, « Profession : archiviste », dans *Pierres de mémoire, écrits d'histoire. Mélanges offerts à Vital Chomel*, 2000, p. 417. Voir encore récemment, de l'autre côté des Alpes, le dernier numéro de la *Schweizerische Zeitschrift für Geschichte / revue suisse d'histoire / Rivista storica Svezzerza*, vol. 53, 2003, qui rassemble plusieurs contributions autour du thème « Écriture de l'histoire et archives » ; et dernièrement la *Revue de synthèse*.

² . Voir les articles publiés dans *La gazette des archives* en 1960, en particulier : Marcel Baudot, « Les travaux personnels des archivistes », dans *La gazette des archives*, 1960, n.s. n° 28, p. 5-12 ; René Lacour, « L'archiviste et l'Université », dans *La gazette des archives*, 1960, n.s. n° 28, p. 13-21 ; J. Quéguiner, « L'archiviste et les sociétés savantes », dans *La gazette des archives*, 1960, n.s. n° 29, p. 63-68.

³ . P. Gérard, « Les archives et l'histoire » [synthèse des comptes rendus des réunions régionales tenues en 1978 par les membres de l'association des archivistes français], dans *La gazette des archives*, 1978, n° 103, p. 265-273.

⁴ . Direction des archives de France, *Les instruments de recherche et leurs utilisateurs. Bilan et perspectives*, Paris, 1996. Voir en particulier : Nicole Lemaître, « Les attentes d'un enseignant-chercheur », p. 25-34 ; Michel Parisse, « Pour une collaboration entre l'Université et les archives », p. 35-39 ; Ian Levitt, « Les archives et les enseignants-chercheurs : perspective critique », p. 139-144 ; Jean-Marie Jenn, « Bilans et propositions », p. 145-152.

⁵ . Éd. Baratier, « Les archives, centre de recherche historique », dans *Manuel d'archivistique*, Paris, 1970, p. 624-637.

⁶ . Direction des archives de France, *La pratique archivistique française*, sous la dir. de Jean Favier, assisté de Danièle Neirinck, Paris, 1993.

⁷ . Voir dernièrement la tribune d'Alain Guerreau, « Plaidoyer pour les archives », dans *L'histoire*, n° 252, mars 2001, p. 30, ou le développement plus fouillé qu'il consacre au sujet dans son ouvrage, *L'avenir d'un passé incertain. Quelle histoire du Moyen Âge au XXI^e siècle*, Paris, 2001, p. 91-108. Mais Marcel Baudot mentionne une polémique analogue en 1959 : Marcel Baudot, « Les travaux personnels des archivistes », dans *La gazette des archives*, 1960, n.s. n° 28, p. 5-12, à la p. 6.

I. LE « MODELE » DU XIX^e SIECLE : L'ARCHIVISTE-HISTORIEN

L'héritage de l'Ancien Régime

Le métier d'archiviste public tel que nous le connaissons aujourd'hui est né en France avec la Révolution et plus encore, peut-être, la Restauration, mais il est l'héritier d'une tradition de l'Ancien Régime ; la période comprise entre le XVI^e et le XVIII^e siècle constitue bien, comme le rappelait Robert-Henri Bautier, « la phase cruciale de l'histoire des archives »⁸.

On sait que sous l'Ancien Régime, la conservation des archives n'a d'abord été organisée qu'en raison de nécessités administratives – que ce soit la création du Trésor des chartes par Philippe Auguste ou les ordonnances de Philippe II relatives au dépôt de Simancas, pour ne citer que deux des initiatives les plus célèbres. Les archives étaient considérées pour leur valeur probatoire, les documents présentant un intérêt pour l'histoire devant trouver place dans les bibliothèques. Cette conception, que l'on retrouve clairement affirmée dans la loi du 7 messidor an II, a prévalu encore pendant une partie du XIX^e siècle⁹.

Cependant, l'activité de l'archiviste s'est progressivement déplacée vers l'érudition. C'est qu'il fallait confier les archives à des hommes capables de déchiffrer les écritures anciennes et de connaître les institutions révolues, et que ces hommes ne se trouvaient que parmi ceux qui s'intéressaient à l'histoire. Ces érudits participèrent au grand mouvement scientifique qui se développa au XVIII^e siècle, dans le sillage tracé par les mauristes, et qui donna lieu à la publication de ces gigantesques collections que furent, par exemple, le *Recueil des historiens des Gaules et de la France* ou la *Gallia christiana*.

L'archiviste du XIX^e siècle : l'appel aux chartistes

Cette conception érudite du rôle de l'archiviste s'est affirmée en France dans la deuxième moitié du XIX^e siècle ; elle s'exprime notamment par le décret du 4 février 1850 qui réserve aux anciens élèves de l'École des chartes les fonctions d'archivistes départementaux, cependant que le nombre de chartistes augmentait également dans les sections des Archives nationales¹⁰.

L'appel aux chartistes était seul en mesure d'apporter une réponse efficace à ce qui constituait alors la tâche prioritaire des services, à savoir le classement et l'inventaire des documents de l'Ancien Régime entrés pendant la période révolutionnaire et laissés depuis à peu près généralement à l'abandon. Mais confier aux chartistes la responsabilité des dépôts d'archives, c'était aussi permettre l'entrée de l'Histoire dans les archives – ce qui, jusqu'ici, et sauf quelques exceptions, n'avait pas vraiment été le cas.

À une époque où l'Université ne possédait pas encore de spécialistes capables d'exploiter les documents originaux, en particulier ceux du Moyen Âge – les facultés des lettres ne commencèrent à enseigner véritablement l'histoire que dans les années 1880 : la première chaire d'histoire du Moyen Âge fut créée à la Sorbonne en 1883 seulement¹¹ –, les chartistes avaient une sorte de monopole en la matière. Ainsi que le relève fort justement Alain Guerreau, « la grande majorité des médiévistes professionnels étaient conservateurs, essentiellement d'archives et de bibliothèques ». Ces conservateurs n'avaient donc pas d'autre possibilité pour faire connaître les documents, pour les faire sortir en quelque sorte des dépôts où personne n'était en mesure de les exploiter, que de publier des éditions de textes, des dictionnaires historiques, voire des articles ou des ouvrages. C'est ainsi que les archivistes développèrent une activité érudite, et parfois historienne, qui répondait

⁸ . Robert-Henri Bautier, « La phase cruciale de l'histoire des archives : la constitution des dépôts d'archives et la naissance de l'archivistique (XVI^e-début du XIX^e siècle) », dans *Archivum*, XVIII, 1968, p. 139-149.

⁹ . Bruno Galland, « Conserver pour l'histoire : une nouvelle dimension pour les Archives nationales de France », à paraître dans *Archivi e Storia nell'Europa del XIX secolo*, actes du colloque organisé par l'Archivio di Stato de Florence. Voir le travail classique d' Amédée Outrey, « Sur la notion d'archives, en France, à la fin de l'Ancien Régime », dans *Revue historique de droit français et étranger*, 76, 4^e série, t. 31, 1953, p. 277-286. Sur la conception « administrative » des archives au XIX^e siècle, Françoise Hildesheimer, « Échec aux Archives : la difficile affirmation d'une administration », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 156, 1988, p. 91-106, et pour un exemple particulier, Laurent Morelle, « Qu'est-ce que les archives ? Un débat insolite au sein des facultés parisiennes en 1878 », dans *la gazette des archives*, 134-135, 1986, p. 195-204.

¹⁰ . Françoise Hildesheimer, « Les premiers chartistes aux Archives nationales », dans *L'école nationale des Chartes, histoire de l'école depuis 1821*, Paris, 1997, p. 240-252.

¹¹ . Je rappelle l'ouvrage classique sur le sujet de Charles-Olivier Carbonell, *Histoire et historiens, une mutation idéologique des historiens français 1865-1885*, Toulouse, 1976. Voir aussi Gérard Noiriel, « Naissance du métier d'historien », dans *Genèses*, n° 1, sept. 1990, p. 58-85.

profondément aux nécessités du moment : « de 1850 à 1930 domina le travail d'inventaire, de catalogage et d'édition »¹².

Ce déplacement des archivistes vers l'érudition ou l'histoire était aussi sans doute une position de repli face à la non-reconnaissance de leur rôle administratif¹³. Il n'empêche qu'il correspondait aux nécessités du moment.

La conception du travail scientifique : instruments de recherche ou ouvrages d'histoire ?

Dans ces conditions, il n'existait pas alors de réelle séparation entre le travail d'inventaire et ce que nous appellerions aujourd'hui les « travaux personnels », c'est-à-dire les ouvrages ou les articles d'histoire. Pourtant, cet aspect de l'activité était déjà envisagé avec prudence, car chacun avait le sentiment que l'essentiel était ailleurs. Le procès-verbal d'une réunion des chefs de service des Archives nationales, en 1860, est significatif :

14.

On retrouve la même position nuancée dans les conférences dispensées par Gustave Desjardins, chef du bureau des archives au ministère, aux élèves de l'École des chartes sur *le service des archives départementales* :

15.

Quelques portraits significatifs

Le « portrait-type » de l'archiviste départemental, entre le dernier tiers du XIXe siècle et la première moitié du XXe siècle, est ainsi celui d'un érudit, qui certes rédige des inventaires sur les séries anciennes ou révolutionnaires – parfois, mais plus rarement, sur certaines séries modernes -, mais aussi qui collabore à des entreprises d'érudition (par exemple les *dictionnaires topographiques*), qui fonde ou anime des sociétés historiques locales, qui publie des documents et qui même, parfois, rédige des ouvrages historiques.

On pourrait multiplier les exemples. Prenons Célestin Port, archiviste du département de Maine-et-Loire pendant quarante-sept ans (de 1854 à 1901). On peut citer aussi Léon Maître, qui dirigea pendant trente-huit ans (de 1872 à 1910)¹⁶. Ou encore Maurice Jusselin, archiviste d'Eure-et-Loir, spécialiste – entre autres - des notes tironiennes¹⁷. Aux Archives nationales, l'évolution vers la recherche historique est plus affirmée encore, puisque les archivistes n'ont aucune responsabilité administrative.

II. LES EVOLUTIONS DU SECOND XXE SIECLE

La fin d'un modèle : l'évolution de l'après-guerre

C'est après la Seconde Guerre Mondiale que l'implication personnelle des archivistes dans la recherche historique semble commencer à poser quelques problèmes – le point de départ des évolutions observées se situant quinze ou vingt ans plus tôt.

Dans les années 1960, le rôle des services d'archives dans la recherche historique est affirmé avec régularité par la direction des Archives de France. Les débats des trois premières séances de la conférence internationale de la Table ronde des archives sont ainsi publiés, en 1958, sous le titre : « *Une table ronde utile à*

¹² Alain Guerreau, *L'avenir d'un passé incertain*, p. 93.

¹³ . Françoise Hildesheimer, « Les Archives nationales au XIX^e siècle, établissement administratif ou scientifique ? », dans *Histoire et archives*, 1, 1997, p. 105-135.

¹⁴ . Cité par Françoise Hildesheimer, « Les archives nationales au XIXe siècle, établissement administratif ou scientifique ? », dans *Histoire et archives*, 1, 1997, p. 105-135, à la p. 118.

¹⁵ . Gustave Desjardins, *Le service des archives départementales, conférences faites aux élèves de l'École des Chartes*, Paris, 1890, p. 25-26.

¹⁶ . Emile Gabory, « Léon Maître », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 87, 1926, p. 437-439, et « Notice sur la vie et les œuvres de M. Léon Maître », dans *Bulletin de la société archéologique de Nantes*, 66, 1926, p. 17-32.

¹⁷ . Jean Waquet, « Maurice Jusselin », dans *Bibliothèque de l'École des chartes*, 124, 1966, p. 643-647.

l'histoire ». La cinquième conférence, en 1959, a pour thème « *Les archives au service de la recherche historique* ». C'est également le sujet que retient le 8^e congrès national des archivistes la même année. Et Charles Braibant insiste sur les deux missions des Archives, qui sont à la fois « le grenier de l'histoire et l'arsenal de l'administration ».

Mais cette contribution à la recherche n'est déjà plus envisagée comme une participation personnelle du responsable du service d'archives, et l'insistance du discours officiel traduit surtout une diversification des préoccupations. Charles Braibant oriente résolument les archivistes vers la collecte des archives contemporaines et la documentation administrative :

« Pour que les Archives retrouvent le lustre qu'elles ont eu dans la seconde moitié du XIX^e siècle et au début du XX^e, deux solutions peuvent se concevoir :

1° Ou les études historiques reprendront l'activité qui fut la leur de Guizot à Lavis ;

2° Ou les archives reprendront, dans la mesure compatible avec leur fonction historique, une partie du rôle « actuel » qui fut le leur pendant la Révolution française.

*Comme la première solution échappe à notre pouvoir, nous devons, de toute nécessité, nous rabattre sur la seconde »*¹⁸.

Le travail scientifique de l'archiviste n'est que le complément de ce rôle administratif, même s'il est toujours officiellement encouragé :

Ce travail scientifique est alors ordonné autour de quatre grandes directions. L'élaboration des instruments de recherche, naturellement, tient la première place, mais aux inventaires et répertoires spécialisés Charles Braibant et ses collaborateurs ajoutent désormais les « guides » dont plusieurs, consacrés principalement aux fonds des Archives nationales, seront publiés en quelques années. Viennent ensuite la participation à des enquêtes scientifiques (parfois liées aux *guides* : ainsi l'enquête sur l'organisation de l'Enregistrement pendant l'Ancien Régime, mais aussi sur les papiers de Bossuet, de Fénelon, de Voltaire, etc.), les éditions de textes, dont la pertinence est déjà l'objet de nombreuses discussions, au plan national comme dans les échanges internationaux¹⁹, et enfin le recensement des sujets de recherche dans la perspective d'une diffusion nationale, voire internationale, orientation qui sera rapidement abandonnée. Les travaux personnels, en revanche, ne sont plus évoqués.

L'évolution ainsi engagée ne s'est pas poursuivie sans heurt. Beaucoup d'archivistes avaient le sentiment que leurs travaux de recherche personnels constituaient précisément la partie la plus noble de leur activité, seule capable, en les plaçant sur pied d'égalité avec leurs lecteurs les plus qualifiés, de leur assurer la reconnaissance sociale. Il est significatif qu'au congrès national des archivistes de 1959, une intervention – et non la moindre, puisque c'est celle de l'inspecteur général Baudot – leur soit consacrée. C'est un vibrant plaidoyer révélateur d'un sentiment encore largement partagé : « Notre œuvre d'archiviste risque fort de devenir rapidement anonyme. Ce qui restera sous notre nom, ce ne seront pas nos répertoires et nos inventaires, mais bien nos travaux personnels qui sont et demeureront nos meilleurs titres de noblesse »²⁰.

Peu d'archivistes, cependant, ont osé défendre dans la littérature professionnelle le droit à des « travaux personnels », car la légitimité de ceux-ci (on l'a vu dès la fin du XIX^e siècle) restait fragile. En revanche, beaucoup ont exprimé leur amertume de ne plus même pouvoir disposer du temps et de la liberté d'esprit nécessaires pour des travaux de classement et d'inventaire de longue haleine. Ils ont d'abord ressenti douloureusement la perte du contact direct et quasi-quotidien avec les documents, entraînée par la diversification de leurs activités. En outre, n'ayant plus la possibilité de publier sous leur nom des ouvrages (fût-ce des inventaires), ils se sont sentis placés en position d'infériorité vis-à-vis des universitaires qui, eux, se mettaient en

¹⁸ . Charles Braibant, *Les archives de France, hier, aujourd'hui, demain (conférence faite à la société de l'École des chartes le 1^{er} décembre 1949)*, Paris, 1959, à la p. 13.

¹⁹ . *Les archives au service de la recherche historique*, p. 71-73. Le directeur des archives de Belgique, Etienne Sabbe, laisse percer une certaine réticence : « la tâche principale de l'archiviste est de classer les fonds et d'en dresser les inventaires, il ne lui est pas interdit pour autant de publier des sources ». Pour Antonino Lombardo, inspecteur général des Archives d'Italie, « la publication des sources n'est, somme toute, qu'une forme d'inventaire plus complet ; il la considère donc comme indispensable ».

²⁰ . Marcel Baudot, « Les travaux personnels des archivistes », dans *La gazette des archives*, 1960, n.s. n° 28, p. 5-12. Baudot reprend de manière plus nuancée son affirmation un peu plus tard : « Il n'est pas acceptable que l'archiviste néglige sa tâche principale de classement et d'inventaire pour se livrer à plein temps à des recherches personnelles, mais le travail d'érudition est pour lui la nécessaire détente qui lui permet de 'souffler' un moment... Détente et aussi excellent exercice pour l'esprit ». Marcel Baudot, « Le plan de travail d'un directeur de services d'archives », dans *La gazette des archives*, 31, 1960, p. 158-168.

revanche (et pour d'autres raisons) à publier de plus en plus. Leur frustration en a été d'autant plus vive que la reconnaissance administrative, seule alternative, se faisait attendre. Du même coup, l'absence de disponibilité pour les travaux de classement et d'analyse a cristallisé toutes les déceptions suscitées par les évolutions statutaires, la difficulté à assumer l'ensemble des tâches de collecte, les soucis de gestion administrative et l'ingratitude de certains lecteurs. La littérature professionnelle s'en fait maintes fois l'écho entre 1960 et 1985²¹.

Cette cristallisation était d'autant plus facile que bien des universitaires, de leur côté, supportant avec plus ou moins d'agacement l'arrivée d'un nouveau public moins qualifié et les inévitables modifications qui en résultaient quant au fonctionnement des salles de lecture, ne se privaient pas d'expliquer les contraintes nouvelles qu'ils rencontraient par la méconnaissance qu'avaient désormais les archivistes des conditions de la recherche, ayant cessé eux-mêmes d'y participer²². Ainsi s'établit progressivement cette sorte d'« amour déçu » entre les Archives et l'Université²³.

Certes, le « modèle » de l'archiviste-historien ne s'estompe que progressivement. Les noms d'Édouard Baratier, de Vital Chomel, de René Gandilhon, d'Ernest Hildesheimer, de Jacques Levron, de Jean Mallon, de Raymond Oursel, tous directeurs ou conservateurs adjoints en fonction en archives départementales en 1965 – pour ne citer que des disparus – en témoignent suffisamment. L'enquête consacrée en 1978 par l'association des archivistes français aux rapports entre « les archives et l'histoire » révèle cependant une évolution en voie d'achèvement. La question ne suscita d'ailleurs pas l'enthousiasme général, et plusieurs archivistes ne cachèrent pas qu'ils auraient préféré être interrogés sur « des problèmes plus urgents, comme les moyens financiers des Archives ». Quelques phrases résument bien les opinions les plus largement exprimées : « De par sa fonction, l'archiviste devrait être lui-même un historien. En fait, la pratique quotidienne du métier et les sujétions administratives, au moins dans les départements, le détournent rapidement de cette vocation » ; « par goût, beaucoup préfèrent l'histoire, mais par raison, choisissent l'administration ». Le service de la recherche historique, par une bonne tenue des collections, l'emportait désormais sur la contribution personnelle de l'archiviste. C'est désormais dans les seules sections spécialisées des Archives nationales, où l'absence de responsabilité administrative ou d'encadrement laisse aux conservateurs la liberté d'esprit et le temps nécessaires aux travaux de longue haleine, que se trouvent les derniers archivistes-historiens.

Cette évolution, somme toute assez rapide, est le résultat d'un ensemble de facteurs complexes, qui intéressent aussi bien le métier d'archiviste que celui d'historien.

Les évolutions du côté des archives

Les facteurs d'évolution du métier d'archiviste ont été abondamment commentés dans la littérature professionnelle, et je les ai déjà en partie évoqués.

La priorité du programme de traitement des archives s'est réorientée, après la Seconde guerre mondiale, vers les archives contemporaines. Cette nouvelle orientation accompagne d'ailleurs celle de l'historiographie qui, à partir des années 30, s'intéresse de plus en plus à l'histoire contemporaine. Le phénomène s'explique tout à la fois par la masse de ces archives contemporaines²⁴, par le souci de reconnaissance administrative des archives affirmé avec force par Charles Braibant et déjà mentionné, par la nécessité aussi de se tourner vers de nouveaux domaines de travail dès lors que la plus grande partie des fonds anciens étaient sinon inventoriés, du

²¹ . C'est ce qu'un de mes confrères a appelé « l'archivo-pessimisme » : Louis Bergès, « Essai de diagnostic sur l'archivo-pessimisme », dans *La gazette des archives*, 169, 1995, p. 238-245. La première manifestation en est l'article d'Yves Pérotin, « Les archivistes et le mépris », dans *La gazette des archives*, 68, 1970, p. 6-23. Pérotin attachait cependant peu de valeur à l'activité « scientifique » proprement dite ; voilà ce qu'il écrit de sa visite à l'École des Chartres pendant les événements de mai 1968 : « J'avais découvert avec stupeur que toute l'ambition de ces jeunes chartistes était de devenir des 'chercheurs' professionnels, vocable désignant pour moi des érudits-'nègres', des gens qui font des travaux difficiles, ingrats et mal payés pour permettre aux grands maîtres de construire leurs brillantes synthèses. Je n'ai pas très bien saisi, je l'avoue, pourquoi ces jeunes gens avaient choisi cette école » (p. 13). Voir aussi Vital Chomel, « A propos d'un centenaire oublié : le Musée des archives départementales et l'enseignement de la paléographie aujourd'hui », dans *La gazette des archives*, 109, 1980, p. 125-136, et Bertrand Joly, « Les archives contemporaines ont-elles un avenir ? », dans *La gazette des archives*, 134-135, 1986, p. 185-194.

²² . Ce regret de l'évolution du rôle des archivistes est souligné notamment – sans polémique – par Jean-Pierre Poussou dans le compte rendu qu'il donne du Manuel d'archivistique dans les *Annales du Midi*, t. 85, 1973, p. 451-452 : « nous aimerions... qu'à nouveau et partout l'archiviste reprenne 'le rôle influent qu'il jouait dans la recherche historique' ».

²³ . Nicole Lemaître, art. cité, à la p. 29.

²⁴ . Souligné dès l'introduction de *la pratique archivistique française* par Jean Favier : *La pratique*, p. 12.

moins identifiés²⁵. Dans les thèmes des congrès professionnels, dans les articles publiés par *La gazette des archives*, dans les circulaires de la direction des Archives de France, la collecte, le tri, le classement et l'inventaire des archives postérieures à 1940 l'emportent résolument sur les réflexions vis-à-vis des fonds anciens. On peut là encore, comparer le *Manuel d'archivistique* et *La pratique archivistique française* : le manuel de 1970 consacre moins de vingt pages aux « versements administratifs réglementaires » et vingt autres pages aux « triages et éliminations », considérations essentiellement doctrinales. *La pratique* leur réserve plus de cent soixante pages, soit un quart de l'ouvrage.

Par ailleurs, le champ de la collecte s'est étendu à des établissements récents dépourvus d'archives anciennes : les entreprises, certains établissements publics, mais aussi des administrations nouvelles comme les conseils régionaux.

Le public des archives a connu une augmentation exponentielle : il a été multiplié par trois entre 1969 et 1986, et la progression, quoique moins sensible, s'est encore poursuivie au cours des vingt dernières années²⁶. Cette augmentation quantitative s'est accompagnée d'une diversification considérable, qui a entraîné une complète inversion du rapport entre le public universitaire et non universitaire ; les archives sont sorties du seul champ de la recherche historique à caractère scientifique. Face à cette « démocratisation » des salles de lecture, les archivistes se sont donc trouvés dans la nécessité d'organiser l'accueil et l'information d'un public plus nombreux, plus varié, et moins spécialisé : il leur a fallu développer des compétences de « généraliste » de la recherche, et non plus de spécialiste.

Au-delà de l'évolution du public des salles de lecture, les services d'archives ont été invités à participer à la démocratisation de la culture, et donc à toucher un public plus large encore en développant leur action culturelle²⁷. L'organisation d'expositions, de rencontres, aujourd'hui de spectacles ou de lectures d'archives, est également dévoreuse de temps et d'énergie.

Plus généralement, on peut dire que la profession d'archiviste s'est spécialisée et individualisée par une plus forte prise en compte de certains aspects du métier tels que la conservation préventive ou les responsabilités juridiques. Cette évolution est très sensible dans les thématiques des circulaires de la direction des Archives de France, dans les actes des journées d'études nationales ou dans les manuels publiés, mais on la retrouve dans la littérature et dans les congrès internationaux. Cette « professionnalisation » du métier d'archiviste s'est traduite, depuis une quinzaine d'années, par la création de formations universitaires spécifiques, qui viennent s'ajouter à la formation délivrée par l'École nationale des chartes. Ces formations universitaires sont plus spécialement tournées vers la gestion des archives contemporaines, car c'est là qu'existent les débouchés professionnels. Du même coup, leur contenu met au moins sur le même plan la connaissance des méthodes de gestion documentaire, de l'informatique, du droit, et les connaissances strictement historiques - même si, généralement, les étudiants qui suivent ces formations ont commencé par quelques années d'études en histoire. Par voie de conséquence, l'archivistique cherche à s'affirmer comme une discipline en soi, indépendamment de l'histoire.

Enfin, les responsables des services d'archives – comme tous les responsables, dans quelque secteur d'activité que ce soit – ont eu à assumer des tâches administratives plus lourdes, qui sont la conséquence d'effectifs plus importants liés à la diversification des missions, et d'une évolution générale de notre société qui renforce la normalisation et le contrôle des procédures. Ils ont appris à « faire faire » plutôt qu'à « faire », à programmer et à coordonner plutôt qu'à réaliser eux-mêmes. A la perception individuelle de l'archiviste, s'est substituée celle du service d'archives.

Les évolutions du métier d'historien.

Cette évolution du rôle de l'archiviste est parallèle à une évolution également sensible du côté de la recherche historique, qui a ses conséquences sur le rôle des archivistes dans l'écriture de l'histoire.

Dans l'entre deux guerres, les méthodes de l'histoire positiviste qu'avaient si bien incarnées les chartistes – et dont le manuel de référence demeure l'*Introduction aux études historiques* cosignée par Charles-

²⁵ . Bilan du traitement des fonds anciens dans Bertrand Joly, « Les séries closes des archives départementales : état des classements », dans *La gazette des archives*, 125-126, 1984, p. 165-178.

²⁶ . Voir les chiffres et statistiques publiés par Gérard Ermisse, « La communication », dans *La gazette des archives*, 141, 1988, p. 200-217, et le chapitre du même auteur sur le même sujet dans *La pratique archivistique française*, p. 365-414.

²⁷ . Elisabeth Gautier-Desvaux, « L'action culturelle aux archives », dans *La gazette des archives*, 141, 1988, p. 218-236. Pierre-Dominique Cheynet, « Les archives et l'animation culturelle », dans *La pratique archivistique française*, p. 415-463.

Victor Langlois, futur directeur des Archives de France²⁸ – est contestée par la « nouvelle » histoire dont Lucien Febvre et Marc Bloch affirment les principes en créant les *Annales d'histoire économique et sociale*. Au-delà du renouvellement des questionnements, et de l'importance attachée aux dépouillements sériels et aux synthèses, c'est progressivement la place même du document d'archives dans le discours historique qui s'est trouvée remise en cause. Les fondateurs des *Annales* affirment ainsi le primat des questions ou des hypothèses sur la documentation :

« Beaucoup de personnes et même, semble-t-il, certains auteurs de manuels se font de la marche de notre travail une image étonnamment candide. Au commencement, diraient-elles volontiers, sont les documents. L'historien les rassemble, les lit, s'efforce d'en peser l'authenticité et la véracité. Après quoi, et après quoi seulement, il les met en œuvre. Il n'y a qu'un malheur : aucun historien, jamais, n'a procédé ainsi »²⁹.

Cette démarche est évidemment moins facile pour l'archiviste, dont la réflexion historique procède naturellement de la documentation qu'il conserve³⁰.

De même que « le document lui-même n'existe pas antérieurement à l'intervention de la curiosité de l'historien »³¹, de même le document d'archives – et plus largement le document écrit - ne constitue plus désormais pour l'historien l'aliment unique de son questionnement : « L'histoire se fait avec des documents écrits, sans doute, écrit Lucien Febvre. Quand il y en a. Mais elle peut se faire, elle doit se faire, sans documents écrits s'il n'en existe point »³².

Ce recul du document d'archives dans l'arsenal de l'historien est particulièrement sensible pour l'histoire contemporaine, où la presse et les témoignages oraux constituent d'autres sources également intéressantes et souvent plus faciles d'accès. Cette constatation a conduit certains archivistes à s'interroger sur l'avenir même des archives contemporaines³³. C'est dire la profondeur de la remise en cause du métier d'archiviste que peut susciter l'évolution de l'activité historique.

Ajoutons que la spécialisation observée dans les archives existe aussi dans le domaine des sciences historiques, en sorte que les archivistes éprouvent une certaine difficulté à maîtriser un champ de recherche.

Enfin, de même que l'évolution des méthodes de la recherche historique a relativisé le poids des archives, la formation universitaire aux sciences auxiliaires de l'histoire s'est développée. Si les archivistes continuent d'y prendre une large part – en particulier pour la paléographie – ils n'en ont plus, loin de là, le monopole.

²⁸ . Charles-Victor Langlois et Seignobos,

²⁹ . Marc Bloch, *Apologie pour l'histoire ou métier d'historien*, Paris, 1960, p. 26.

³⁰ . Ce malaise des archivistes face à la nouvelle histoire est illustré de manière un peu caricaturale (ce qui a au moins le mérite d'en faire ressortir les points saillants) par la polémique fameuse qui opposa Lucien Febvre et Henri Jassemin, archiviste à la Section ancienne, à l'occasion de la publication par ce dernier, en 1933, de sa thèse sur *La Chambre des comptes de Paris au XVe siècle*. Voir le compte rendu de Lucien Febvre, « Comptabilité et Chambre des comptes », dans *Annales d'histoire économique et sociale*, 6, 1934, p. 148-153, et la réponse d'Henri Jassemin publiée dans le même numéro des *Annales*, p. 333-336. Cette affaire illustre la « diabolisation » souvent réductrice de l'histoire « historisante » poursuivie par les fondateurs des *Annales* : O. Dumoulin, « Comment on inventa les positivistes », dans *L'histoire entre épistémologie et demande sociale*, Créteil, 1994, p. 70-90. En publiant la réponse de Jassemin, Marc Bloch et Lucien Febvre se défendirent d'avoir voulu mettre en cause l'École des Chartes ; ils en profitèrent pour rendre hommage à « ces archivistes départementaux auxquels nous unissent les liens d'une collaboration chaque jour plus étroite » - participant ainsi, à leur manière, à l'opposition traditionnelle de deux « cultures archivistiques », celle des Archives nationales et celle des archives départementales.

³¹ . Henri-Irénée Marrou, *De la connaissance historique*, Paris, 1954, p. 302.

³² . Lucien Febvre, *Combats pour l'histoire*, Paris, 1953, p. 428.

³³ . Bertrand Joly, « Les archives contemporaines ont-elles un avenir ? », dans *La gazette des archives*, 134-135, 1986, p. 185-194.

III. QUEL ROLE POUR L'ARCHIVISTE DANS LA RECHERCHE DE DEMAIN ?

La situation actuelle : point d'équilibre ou point de rupture ?

Au final, l'évolution est là, que l'on peut résumer d'une formule : en un demi-siècle, les historiens ont cessé d'être les seuls utilisateurs des archives, et les archives ont cessé d'être le seul matériau des historiens. Parallèlement, la communauté des archivistes a cessé, dans sa grande majorité, de participer directement à l'écriture de l'histoire.

Cette situation préserve la reconnaissance de la responsabilité scientifique de l'archiviste, qui est consubstantielle à son activité : en effet, puisqu'il organise une importante partie de la documentation de l'historien, il engage l'avenir de la recherche historique - qu'il s'agisse de l'évaluation et de la sélection, de la programmation et de l'élaboration des instruments de recherche, de la définition des priorités en terme de conservation préventive ou d'action culturelle... Cette responsabilité justifie d'ailleurs l'importance de l'enseignement de l'histoire dans la formation initiale des archivistes, et la reconnaissance de la nécessité d'un suivi, aussi régulier que possible, de l'évolution des questionnements³⁴.

Dans la plupart des services, l'archiviste se trouve donc aujourd'hui en position d'observateur et d'accompagnateur de la recherche. Cette position se traduit par de nombreuses initiatives, dont le rapport annuel de la direction des Archives de France permet de prendre conscience. Pour l'exercice 2000, dans 30 départements, le service est représenté dans un ou plusieurs conseils universitaires ; dans 40 départements, les archives interviennent à l'université pour dispenser un enseignement (généralement de paléographie ou de méthodologie) ; 51 services ont accueilli des groupes d'étudiant, 34 directeurs d'archives départementales ont participé à des jurys universitaires. Des données analogues pourraient être collectées à partir des rapports des Archives nationales. Il est difficile cependant de faire le tri entre ce qui relève de l'implication en profondeur, et ce qui tient simplement d'une politique de relations publiques. On sait la critique exprimée, il y a quelques temps déjà, à la suite de Jacques Le Goff, sur la multiplication des colloques ou des journées d'étude³⁵ : bien souvent, « les enjeux véritables ne sont pas de l'ordre de la science, mais de la sociabilité professionnelle et des enjeux de pouvoir »³⁶.

La situation actuelle étant, en règle générale, bien assumée du côté des archivistes, on peut se demander si on n'a pas trouvé là un point d'équilibre et s'il convient d'aller plus loin. Le risque de la position d'observateur est cependant qu'à un terme plus ou moins long - cela dépend des personnes et des situations - le sentiment ne se développe que si l'archiviste est encore nécessaire pour *collecter*, pour *conserver* et pour *communiquer* les documents, on n'a plus besoin de lui pour les *comprendre*. Du même coup, l'utilisateur risque de négliger le « contexte » de sa documentation, c'est-à-dire son histoire, ses avatars, ses usages antérieurs, dont seul l'archiviste peut lui rendre compte. Ainsi que le soulignent fort justement Olivier Poncet et Étienne Anheim, « la 'mise en archives' des documents est une opération à part entière, qui bouleverse des logiques documentaires pour en créer d'autres... Les archives ne sont pas de simples témoignages isolés, et la transformation des documents en archives n'a rien de naturel ou d'évident... L'archivistique, comme 'science de la fabrique des archives', peut donner à l'historien les moyens de mieux comprendre comment lui-même 'fabrique de l'histoire'. » L'usage des archives exige de disposer d'un certain nombre d'informations préalables, dont seul dispose l'archiviste et qu'il doit expliciter.

Principes généraux et situations particulières

³⁴ . La lecture de quelques ouvrages de référence, la participation (au moins dans l'assistance) à quelques soutenances de thèse fondées sur les documents qui sont placés sous notre responsabilité, la rédaction de comptes rendus constituent, nous le savons bien, le minimum indispensable à cet *aggiornamento*. De manière plus systématique, la direction des Archives de France avait pris l'initiative, il y a une quinzaine d'années maintenant, d'organiser des stages sur certaines orientations de la recherche historique (Voir les numéros spéciaux publiés à cette occasion par *La gazette des archives* : « Fonds judiciaires et recherche historique », *La gazette des archives*, n° 158-159, 1992, et « Archives religieuses et recherche historique », *La gazette des archives*, n° 165, 1994). La formule a été relancée il y a quelques années, et le succès qu'elle a rencontré témoigne de la reconnaissance du besoin.

³⁵ . Cf. la dénonciation fameuse de Jacques le Goff vis-à-vis de cette « maladie scientifique » qui prend du temps à la recherche fondamentale. Jacques Le Goff, « Une maladie scientifique : la colloquité », *Sciences de l'homme et de la société, lettres des départements scientifiques du CNRS*, 32, 1993, p. 35.

³⁶ . Alain Prost, *Douze leçons sur l'histoire*, p. 52. Voir aussi Alain Guerreau, *L'avenir d'un passé incertain*, p. 291.

La mission fondamentale de l'archiviste, dès l'origine, est de *conserver* et d'*organiser* pour *faire connaître*. Tel est déjà le sens des instructions de Philippe le Bel à Pierre d'Étampes dès 1309 : « Qu'il voie, examine, mette en ordre et range dans les armoires les lettres, chartes et privilèges, afin de les conserver le mieux possible pour qu'ils soient le plus sûrement et le plus facilement utilisables lorsqu'il sera nécessaire »³⁷. Marcel Baudot le résumait ainsi : « l'archiviste est, avant tout, un informateur »³⁸.

Cette mission-là n'a pas changé dans le temps ; ce qui a changé, c'est le contenu de ce qu'il faut faire connaître. Au XIX^e siècle, pour les raisons qui ont été indiquées précédemment – le monopole de la compétence – l'archiviste se préoccupait d'abord du contenu du document : en le transcrivant, en le traduisant, en l'insérant dans un récit chronologique, il le rendait accessible à ceux qui ne maîtrisaient aucun des rudiments de la paléographie, de la diplomatique ou du récit historique ; mais aujourd'hui, l'archiviste n'est plus le seul à savoir déchiffrer et analyser. En revanche, lui seul maîtrise le contexte de production du document, lui seul sait pourquoi ce document-là ou ce fonds d'archives là est encore conservé, quelles en ont été les tribulations, quelle est le rapport entre sa structuration organique et son organisation actuelle, quels en sont les silences et les oublis. La restitution de ces informations, et leur mise en perspective, constituent la contribution originale et nécessaire de l'archiviste à l'écriture de l'histoire.

Autour de ce principe peuvent être développées quelques applications concrètes, que voudraient illustrer les lignes qui suivent. On prendra garde, cependant, de ne pas généraliser (et sans doute le débat, lorsqu'il s'engage, serait-il souvent moins polémique si chacun évitait de systématiser à partir d'une situation particulière). Comme le rappelle avec raison Gérald Arlettaz :

« Le plaidoyer pour une démarche historique et scientifique des Archives n'est aucunement la dénonciation des choix structurels de la profession, ni une remise en cause des tâches fondamentales... Il convient de préciser que l'« opération historiographique » ne concerne pas tous les archivistes, mais ceux qui sont confrontés aux questions relatives à la valorisation des archives »³⁹.

De fait, si les principes généraux sont valables pour tous les services, leurs modalités d'application dépendent étroitement (au-delà bien entendu des moyens disponibles) de la nature des fonds conservés. C'est d'abord l'évaluation de la documentation qui fonde une politique archivistique.

La description

La participation des archivistes à la recherche historique s'exprime toujours en priorité dans la conception et dans l'élaboration des instruments de recherche. C'est dans cette perspective que doit être considérée la réflexion engagée désormais au niveau international en vue de la normalisation de la description archivistique. La plus grande originalité des normes ISAD(G) et ISAAR (CPF) publiées par le Conseil international des archives, bien au-delà de l'individualisation des éléments de description, c'est, en rappelant la valeur du principe de provenance, d'affirmer que le *contexte* est aussi important que le *contenu* ; et si la norme ISAD(G) souligne la nécessité d'une description hiérarchisée, c'est pour mieux mettre en valeur les niveaux de production et de classement, dont l'intelligence est nécessaire à l'utilisation du matériau documentaire⁴⁰.

Il y a longtemps déjà que l'archivistique recommande de décrire les archives en partant du fonds plutôt que du cadre de classement. Dès 1871 les Archives nationales publiaient un *Inventaire sommaire et tableau méthodique des fonds conservés aux Archives nationales* pour leurs séries anciennes, afin de remédier quelque peu à la désorganisation consécutive aux triages de la période révolutionnaire. Plus récemment, cette démarche était au cœur des beaux volumes des *Sources de l'histoire économique et sociale du Moyen Âge* publiés sous la direction de Robert-Henri Bautier : le point de départ, là encore, en était le souci de remédier un peu à la

³⁷ CHAN J 476 n° 1. Souvent cité ; édité en premier lieu par L.-M. Dessales, « le Trésor des chartes, sa création, ses gardes et leurs travaux depuis l'origine jusqu'en 1582 », dans *Mémoires présentés à l'Académie des Inscriptions*, 1844, t. I, p. 365-461, à la p. 382. (tiré à part, 1844, p. 22).

³⁸ . Marcel Baudot, « Les travaux personnels des archivistes », dans *La gazette des archives*, 1960, n.s. n° 28, p. 5-12, à la p. 12.

³⁹ . Gérald Arlettaz, « Pour une démarche historique et scientifique des archives », dans *Archives (revue de l'association des archivistes du Québec)*, 2003-2004, vol. 35, p. 5-18, à la p. 13.

⁴⁰ . Mais la normalisation risque aussi parfois de faire privilégier le *contenant* formel sur le *contenu*, du fait de l'importance accordée aux outils dont l'utilisation facilite l'usage des normes et dont les potentialités sont fascinantes. Lorsque tel est le cas, l'application des normes de description ne conduit qu'à un formalisme accru, alors qu'elle doit au contraire déboucher sur plus grande adaptabilité. Tout nouvel outil à notre disposition doit être évalué d'abord en fonction de son intérêt réel pour le questionnement historique. Cela permet parfois d'éviter d'aller trop avant.

dispersion entre plusieurs services et même plusieurs pays des fonds d'archives des grandes principautés territoriales qu'étaient le comté de Provence, le comté de Savoie ou le duché de Bourgogne. C'est tout l'intérêt des instruments de recherche méthodiques lorsque le fonds décrit est désorganisé et ne peut être matériellement reclassé⁴¹.

En revanche, on ne s'est pas toujours soucié de l'historique de la conservation et du classement des documents, de leurs caractéristiques, de leurs lacunes ou de leur représentativité. L'historique de la conservation est pourtant un élément essentiel pour évaluer la pertinence et la fiabilité de la documentation⁴². Enfin, le rapprochement des fonds de même nature, en dépôt des historiques de conservation différents, permet de mettre en évidence des pistes de recherche fructueuses⁴³.

Ces considérations n'intéressent pas seulement la conception des instruments de recherche, mais également leur programmation. Ainsi a-t-on proposé récemment de réfléchir à la poursuite des grands inventaires des arrêts en commandement en s'arrêtant sur le règne de Louis XIII, pour lequel les sources sont réparties entre les Archives nationales, les archives du ministère des Affaires étrangères et les archives du ministère de la Défense⁴⁴.

Les fonds judiciaires, par leur masse et leur caractère sériel, mettent en évidence d'autres défis qui doivent être relevés⁴⁵. Au XIXe siècle, seuls deux partis avaient été envisagés : l'inventaire analytique, acte par acte, complété d'index, qui permettait d'explorer complètement chacun des actes ; mais l'entreprise est hors de portée pour des fonds très volumineux ; ou le répertoire, suite sèche de chiffres et de dates, qui ne répond vraiment aux curiosités que de celui qui connaît déjà la date de l'acte qu'il recherche... D'autres voies ont depuis été explorées pour multiplier les clés d'accès et les explications. On peut donc accompagner le répertoire trop sec de cartes des ressorts, de tableaux des compétences, de présentations de la typologie des documents, voire de l'édition ou de la reproduction de certains d'entre eux. Faisant ainsi, on épouse le point de vue de l'historien, et on raisonne à partir du contexte de production ; les choix effectués sont eux-mêmes œuvre d'historien⁴⁶. La mise en valeur des documents les plus significatifs peut alors déboucher sur un inventaire ponctuel qui, en donnant un « coup de projecteur » très précis sur quelques unités documentaires, permet de raisonner par analogie⁴⁷.

Le dénominateur commun de ces propositions n'est rien d'autre que l'exigence fondamentale – et d'autant plus vive pour les archives sérielles – d'une « évaluation » rétrospective de l'intérêt exact des documents pour la recherche⁴⁸. Cette « évaluation » qui incombe à l'archiviste, correspond à « l'archivistique du sens » appelée naguère de ses vœux par Vital Chomel :

« Peut-être est-il temps d'admettre que, liée à l'archivistique du mètre cube ou linéaire, qui a ses problèmes spécifiques et ses incommodes stratégies, devrait s'instaurer parallèlement une archivistique du sens, à la fois décryptage des données documentaires reconnues à l'usage du plus grand nombre et questionnement des sources dormantes.

⁴¹ . Je me permets de renvoyer au plan adopté pour les récents inventaires publiés par la Section ancienne des Archives nationales : *Agence générale du clergé (sous-série G⁸)*, par Françoise Hildesheimer, Paris, 2001 ; *Extraits et procédures judiciaires (série U)*, par Françoise Hildesheimer, Paris, 2003. Voir aussi l'introduction et la présentation des sources complémentaires du répertoire suivant : *Maison de Conti (sous-série R³)*, par Marie-Adélaïde Nielen, Paris, 2004.

⁴² . Je renvoie, là encore, à l'introduction du répertoire de la sous-série G⁸ des Archives nationales (note précédente).

⁴³ . C'est dans cet esprit que l'état sommaire des fonds privés du Centre historique des Archives nationales (série AP) et celui des fonds séquestrés à la Révolution française (série T) ont été entrepris concurremment dans la perspective notamment d'une mise en ligne conjointe à partir d'une même interface sur le site Internet du Centre historique des Archives nationales. C'est aussi la démarche qui guide la base *Bora* mise en œuvre par la direction des Archives de France. Voir l'ouvrage suivant : Archives nationales, *Etat sommaire des fonds d'archives privées*, par Suzanne d'Huart, Chantal de Tourtier-Bonazzi et Claire Sibille, revu et préparé pour l'impression par Claire Sibille sous la direction de Christine Nougaret, Paris, 2004.

⁴⁴ . Michel Antoine, « Les arrêts du Conseil rendus en commandement sous le règne de Louis XIII », dans *Histoire et archives*, 13, 2003, p. 37-49.

⁴⁵ . Voir le numéro spécial déjà cité de *La gazette des archives* et le numéro 12 d'*Histoire et archives*, 2003 (*Le Parlement de Paris au fil de ses archives : actes de la journée d'étude du 22 mars 2002*).

⁴⁶ . Un des modèles du genre est l'inventaire de la série B des archives départementales de l'Ain : *La justice dans l'Ain sous l'Ancien Régime*, par Paul Cattin, Bourg-en-Bresse, 1993, 2 vol. Voir aussi les tableaux dressés en tête du répertoire des archives du Châtelet de Paris : Archives nationales, *Châtelet de Paris. Répertoire numérique de la série Y. Tome premier : les chambres*, par H. Gerbaud, M. Bimbenet-Privat et J. Dion, Paris, 1993..

⁴⁷ . Sans doute cette solution n'est-elle réservée qu'à quelques services favorisés en personnel, mais elle est pleinement valable dès lors qu'elle est située dans la perspective qui vient d'être proposée. Voir à titre d'exemple l'inventaire suivant : Archives nationales, *Ecroux de la justice de Saint-Germain-des-Prés au XVIe s.*, par Michèle Bimbenet-Privat, Paris, 1995.

⁴⁸ . A cet égard, l'article d'Alfred Soman, « Petit guide des recherches dans les archives criminelles du Parlement de Paris », dans *Histoire et archives*, 12, 2003, p. 61-78, est un modèle du genre.

Le principe du respect des fonds ne se limite pas aujourd'hui à l'observation de certaines règles de constitution, de classement et de cotation, mais il implique également la présentation, fût-elle provisoire et incomplète, de leurs virtualités d'exploitation actuellement concevables »⁴⁹.

L'évaluation

La notion d' « évaluation », cependant, est plus généralement usitée pour les archives contemporaines. Elle est apparue récemment dans la terminologie archivistique française, mais la chose elle-même existait depuis longtemps déjà⁵⁰. Elle constitue une responsabilité essentielle puisqu'elle débouche sur la détermination des sources disponibles à terme pour la recherche historique, et elle ne manque donc pas de susciter, elle aussi, la polémique⁵¹.

Le travail actuellement poursuivi pour une meilleure définition des principes d'évaluation est donc essentiel ; le manuel préparé par le Comité de l'évaluation du Conseil international des archives s'inscrit tout à fait dans cette perspective.

L'évaluation, pour être conduite avec succès, exige, bien entendu, une bonne familiarité avec les méthodes de la recherche et une bonne connaissance du producteur ; elle requiert aussi une analyse précise et la plus exhaustive possible des liens que ce producteur entretient ou a entretenus avec d'autres producteurs, non seulement pour déceler des doublons, mais aussi et surtout pour établir une relation suggestive entre des fonds complémentaires. La restitution de ce travail d'évaluation est essentielle à la recherche historique, afin que l'historien puisse comprendre la signification du fonds d'archives qu'il se propose d'exploiter. Aussi bien l' « évaluation » constitue-t-elle, en soi, un « élément de description » dans la norme ISAD (G)⁵².

À son tour, la norme ISAAR (CPF) insiste, dans la nouvelle version présentée au Congrès international de Vienne, en août 2004, sur ces relations tissées par le producteur. Une zone entière est consacrée à « décrire les relations avec d'autres collectivités, personnes ou familles, susceptibles d'être décrites dans d'autres notices d'autorité » ; une section est également prévue pour établir un lien avec d'autres ressources documentaires – archivistiques, bibliographiques ou muséographiques.

*
* *

Dans les pages qui précèdent, on a beaucoup parlé de l' *archiviste*. En réalité, il faudrait aujourd'hui, compte tenu de la diversité des tâches, parler du *service d'archives*. Pourtant, à la tête de ce service, il y a encore le plus souvent un scientifique, formé au questionnement historique, à l'interrogation des documents, à la critique de la documentation disponible – et le vieux terme d' « heuristique » résume, au fond, cette démarche. Il est souhaitable que cette direction scientifique demeure pour que l'activité du service prenne effectivement appui sur la nature des documents, sur leur contenu, sur leur utilisation possible.

A courte vue en effet, on pourrait penser que pour assurer aux historiens le recours aux documents d'archives, il suffit d'assurer de bonnes conditions de conservation et de consultation. Si on porte le regard un peu plus loin, on admettra la nécessité de la collecte afin de garantir le recours aux archives pour l'écriture de l'histoire la plus contemporaine. Mais si on veut que l'historien utilise ces documents avec toute l'efficacité nécessaire, et donc qu'il les comprenne bien, il est nécessaire que l'archiviste intervienne lui-même dans l'écriture de l'histoire.

Cette intervention ne saurait bien sûr être réduite ou confondue avec les « travaux personnels » en faveur desquels certains plaident encore jadis. L'implication personnelle de l'archiviste dans l'écriture de

⁴⁹ . Vital Chomel, « Une autre archivistique pour une nouvelle histoire ? », dans *La gazette des archives*, 1975, n° 91, p. 238-248.

⁵⁰ . Rosine Cleyet-Michaud et Philippe Charon, « A propos de l'article de Björn Lindh : le point de vue français », dans *Janus*, 1997-2, p. 111-114.

⁵¹ . François Monnier, « De l'intérêt historique : à propos d'un avant-projet de loi sur les archives », dans *Revue administrative*, 309, 1999, p. 227-229.

⁵² . Élément référencé 3.3.2 : Évaluation, tris et éliminations, sort final.

l'histoire n'est pas une fin en soi ; elle n'a pour objet que d'assurer une meilleure prise en compte des archives dans la documentation utilisée par l'historien. Cela étant, à certains moments ou dans certaines situations, l'archiviste peut trouver, en affrontant lui-même, directement, une problématique, l'opportunité d'interroger plus profondément la documentation qu'il met à la disposition de la recherche. Mais ce n'est pas, il faut le reconnaître, la règle générale. En revanche, l'explication en profondeur du contexte de production, comme la présentation du contenu, demeurent pour l'archiviste, s'il veut pleinement justifier la conservation des documents dont il a la responsabilité, une absolue obligation.

Les orientations suggérées dans cet article ne sont, bien sûr, pas exhaustives. Elles doivent être ré-évaluées en fonction de chaque service et de chaque fonds. Mais en les proposant, on voudrait témoigner de la possibilité et de la nécessité d'un état d'esprit. Les archivistes ne doivent pas cesser de se répéter l'invitation lancée il y a vingt-cinq ans par Michel de Certeau : « la transformation de l'archivistique est le départ et la condition d'une nouvelle histoire »⁵³.

Bruno GALLAND
Centre historique des Archives nationales (Paris)

⁵³ . Michel de Certeau, *L'écriture de l'histoire*, Paris, 1975, p. 87.